

25 janvier 2011

11.306

Question Philippe Haerberli**Soutien au projet de rénovation du vapeur "Neuchâtel"**

En date du 17 février 2009, il a été déposé un postulat interpartis priant le Conseil d'Etat d'étudier le soutien à la réhabilitation du vapeur "Neuchâtel". Ce postulat a été accepté par le Grand Conseil le 23 juin 2009.

Depuis lors, grâce au soutien de l'association Trivapor, forte de près de 4000 membres, le projet a évolué favorablement. Nous citons les étapes récentes: transfert du bateau à Sugiez (FR), organisation du chantier, démontage des superstructures par une équipe de bénévoles (équivalent de 5100 heures de travail). Le travail du mandataire spécialisé, la Société de navigation sur le lac des Quatre-Cantons, Lucerne (SGV), débutera durant ce mois de janvier 2011. La fin des travaux est planifiée pour avril 2013. Les courses à l'horaire sur les trois lacs jurassiens devraient donc pouvoir reprendre durant la saison 2013.

Sur un budget de 10 millions de francs (dont 9 millions de francs pour la rénovation), le financement des deux premières phases est assuré par des donateurs et mécènes privés, ainsi que par l'Office fédéral de la culture (6 millions de francs au total). Il a été prévu que la dernière phase des travaux devrait être financée, pour l'essentiel, par les pouvoirs publics, à savoir les cantons et villes qui bénéficieront de la reprise de la navigation du "Neuchâtel". A ce jour, le canton de Berne a donné un accord de principe pour un montant d'un million de francs. L'Etat de Vaud a été sollicité par le dépôt au Grand Conseil vaudois, le 12 octobre 2010, d'un postulat intitulé "Pour une réforme globale et cohérente du financement des transports lacustres de nos différents lacs".

Dans notre canton, depuis près de quatre ans, différents services de l'Etat ainsi que le gouvernement ont été tenus régulièrement informés de l'avancement du projet qui consiste à sauver un patrimoine historique et industriel unique, puisque le "Neuchâtel" est le dernier bateau demi-salon de Suisse. Le Conseil d'Etat n'a cependant pas encore pris formellement position. Il semble que la situation actuelle s'agissant de l'Etat paralyse la recherche de fonds auprès des milieux privés. En tant que députés, nous suivons ce dossier avec une certaine inquiétude.

Notre question: ne serait-il pas opportun, compte tenu de l'évolution du projet et conformément au postulat du 17 février 2009, que le Conseil d'Etat se détermine dans les plus brefs délais, afin de ne pas décrédibiliser le projet par son silence, voire d'hypothéquer les processus en cours dans les cantons de Berne et de Vaud et auprès des donateurs privés?

Cosignataires: P.-A. Steiner, B. Nussbaumer, C. Borel, J.-B. Wälti, J. Lebel Calame et J.-J. Wenger.